

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 mai 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 26 ; de présents = 21 ; de votants = 26

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mars à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 04/05/2023

Date de publication : 16/05/2023

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Eric YGER, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Dimitri GEA, Clément ROUSSEAUX, Bénédicte RUISSEAU, Brigitte JUGUE-FOURNET, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Francis ADNOT (pouvoir à Eric YGER), Marie-Laure MICHEL (pouvoir à Maryam ABOU-MERHI), Joseph BRAULT (pouvoir à Yannick LUCAS), Christophe LECLERC (pouvoir à Dimitri GEA), Julien CHAILLOU (pouvoir à Antoine DEGUEN)

SECRETAIRE DE SEANCE : Eric YGER

◀◀ ▶▶

AFFAIRE 2023.026 : RESIDENCE LE BAS FRENE : REGULARISATION POUR LA RETROCESSION DES ESPACES COMMUNS

Par délibération du 17 décembre 1991 le Conseil Municipal de QUEVERT a accepté la rétrocession des voiries et espaces communs de la résidence Le Bas Frêne appartenant aux Consorts CERON, composée des parcelles AM 175, 176 et 177 d'une superficie de 12 237 m², qui n'a cependant jamais été enregistrée.

Afin de régulariser la situation et pour que cet espace rentre dans le domaine public, il est proposé de procéder à la réalisation d'un croquis de conservation par le service du cadastre, qui sera publié par le service de la publicité foncière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

AUTORISE le croquis de conservation par le service du cadastre concernant les parcelles suivantes :

-AM 175

-AM 176

-AM 177

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,
Philippe LANDURÉ

